

imprévues des différents ministères ; nous ne considérons pas combien tel ou tel gouvernement avait dépensé pour annonces dans les journaux. On a trouvé à redire au montant porté dans ce compte, et dans nul autre, pour abonnements aux journaux, et annonces. Je crois que ceci est un exposé juste de la question dont la chambre s'occupait ; et les honorables députés manifestaient une sainte horreur à la vue de quelques-unes des fortes sommes portées au compte des dépenses imprévues des différents ministères. Tout ce que j'ai fait—et je crois que cela a eu un assez bon effet, bien que l'honorable député ne veuille point accepter mon conseil—ça été de suggérer la production d'un état comparatif des sommes portées au même compte, pendant les différents exercices, de 1874 à 1878, et celles portées au même compte, de 1878 à 1888. J'ai eu soin de me mettre à l'abri de l'accusation que l'honorable député cherche à porter, d'essayer de faire croire à la chambre que l'un ou l'autre de ces états comprenait toutes les sommes dépensées pour annonces dans les journaux.

J'ai dit que, après examen, on trouverait probablement que des sommes étaient portées au compte des dépenses imprévues pour les différents exercices, de 1874 à 1878, et de 1878 à 1888, contre des travaux publics, et que, dans plusieurs cas, on constaterait sans doute que les sommes pour annonces ont été élevées durant la période comprise entre 1878 et 1888, vu que le gouvernement avait exécuté un nombre beaucoup plus grand et beaucoup plus important d'entreprises publiques, durant cette période. L'honorable député devrait savoir que le gouvernement est tenu, d'après la loi, de demander des soumissions publiques pour tous ces travaux, et, que plus ces demandes de soumissions sont répandues, plus le pays en bénéficie. L'honorable député n'a pas besoin de se fâcher aussi fort, et d'être aussi alarmé parce que certains journaux ont copié des *Débats* de la chambre, le relevé que j'ai soumis. Je ferai de nouveau observer à la chambre que, malgré tout le temps que l'honorable député a consacré à cette question, l'état que j'ai produit est parfaitement exact, quant à ce qu'il comportait, et qu'il représente fidèlement chaque piastre qui a été portée au compte des dépenses imprévues, autant qu'il a été possible de le constater dans les comptes publics. Il n'a pas pour objet de montrer, comme l'affirme l'honorable député, simplement les dépenses pour abonnements aux journaux une année, et pour annonces une autre année, lorsque le compte indiquant les items imputés aux dépenses imprévues ne comprend que les abonnements aux journaux. Mais je crois que l'honorable député constatera en consultant les comptes publics de 1874 à 1878, que le compte est tel que je l'ai représenté, non les sommes imputées aux dépenses imprévues.

Par exemple, j'ai ici le montant porté au compte des dépenses imprévues du secrétariat d'Etat, sous le chef "abonnements aux journaux, et annonces," et ainsi de suite, jusqu'à la fin du compte. Il est évident pour tout le monde, comme il l'était lorsque je suis entré dans la discussion, que pour découvrir s'il y avait eu des extravagances sous l'un ou l'autre régime, il ne fallait pas prendre un item particulier et en faire la base d'une accusation, mais qu'il fallait examiner soigneusement les pièces justificatives et s'assurer d'une manière positive s'il y avait eu des extravagances dans les impressions, s'il devait y avoir des annonces, s'il était du

M. TUPPER.

devoir du gouvernement d'annoncer, et si l'on avait montré une sage discrétion dans cette matière. Je dis qu'il est oiseux de gaspiller le temps du pays, comme le font des honorables députés en se levant devant ce comité, pour formuler des accusations au sujet de n'importe lequel de ces comptes, tant qu'ils n'ont pas été discutés à fond. Il y a un lieu où il convient de les discuter, et, à mon humble avis, les honorables députés perdent beaucoup de temps précieux dans ce lieu, devant le comité des comptes publics. Au lieu de s'occuper de ces items moins importants relatifs au louage des voitures, aux frais de voyage des ministres et de leurs employés, ils devraient étudier soigneusement ces montants élevés dont ils parlent présentement, ce compte de \$64,000 pour annonces, non en vue de prouver que leurs adversaires sont malhonnêtes, qu'ils font payer au public des dépenses illégitimes, sans avoir examiné les comptes pour voir si l'argent avait été dépensé pour les fins auxquelles il était affecté, mais afin de s'assurer si les dépenses faites étaient nécessaires et à l'avantage du public.

M. MILLS (Bothwell) : Il y a quelques jours, l'honorable ministre a soumis à la chambre un état, qui était censé établir une comparaison, non entre deux comptes de dépenses imprévues, mais entre deux items de dépenses faites par les deux gouvernements pendant les années comprises dans son tableau comparé. On a demandé à l'honorable ministre si ces comptes ou états, qu'il avait lus au comité, représentaient les dépenses respectives des deux gouvernements pendant ces différents exercices entre lesquels il avait établi une comparaison, et l'honorable député a répondu affirmativement.

M. TUPPER : Je demande pardon à l'honorable député. J'espère qu'il ne veut pas me prêter un langage que je n'ai pas tenu. J'ai répété plusieurs fois que cet état représentait les sommes exactes portées au compte des dépenses imprévues durant ces différents exercices. J'ai répété cela cinquante fois.

M. MILLS (Bothwell) : L'honorable ministre avait dit que ces dépenses portées au compte des dépenses imprévues, étaient absolument du même genre pour les deux gouvernements et se rapportaient aux mêmes sujets.

M. TUPPER : Je n'ai nullement dit cela. Heureusement que les *Débats* sont là.

M. MILLS (Bothwell) : Je vous demanderai, M. le président, ce que valait la comparaison, si un grand nombre d'items inclus dans un compte étaient omis dans l'autre.

M. TUPPER : Ce n'est pas là la question.

M. MILLS (Bothwell) : Qu'est-ce que l'honorable ministre avait en vue en faisant une comparaison ? supposé que tout le compte des impressions eût été omis du crédit du présent gouvernement, l'honorable ministre aurait-il dit au comité que le cabinet Mackenzie avait dépensé \$89,000 durant ces cinq années, et que le présent gouvernement n'avait rien dépensé ? Une pareille déclaration n'aurait-elle pas été trompeuse ? L'honorable ministre a-t-il l'intention de tromper le comité en parlant comme il l'a fait depuis un quart-d'heure ? L'honorable ministre a lu ici un état régulier. Cet état a pour objet d'indiquer les dépenses relatives des deux gouvernements sur deux items de dépenses. Si ces deux items comprennent toutes les dépenses faites sous ces deux chefs, la comparaison de l'ho-